

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2009

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n° 1860)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1506

présenté par
M. Jean-François Lamour

à l'amendement n° 22 de M. Fasquelle

à l'ARTICLE 39

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« de l'année ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.